

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2023 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BUGEAUD Eliane, BOUQUET Stéphanie, CAYROCHE Marie-Kristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, RUNEL Fanny, ROL Sébastien.

### DELIBERATIONS

#### 1) Approbation du compte rendu du conseil du 19 octobre 2023

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2023 comme imposé par l'ordonnance n° 2021-1310.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

#### 2) Décision modificative – budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du vote du budget l'amortissement du fonds de concours du SDEE pour la place de l'église n'a pas été prévu. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de l'intégrer.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider la décision modificative comme exposée ci-dessous.

CHATEL NOUVEL

Exercice : 2023

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
12/12/2023	6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 484,10				
12/12/2023	023	Virement à la section d'investissement	-3 484,10				
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
				12/12/2023	021-0	Virement de la section de fonctionnement	-3 484,10
				12/12/2023	280414 12-0	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	3 484,10
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la décision modificative comme exposée.

### **3) Echange foncier**

Monsieur le Maire propose au conseil de valider l'échange foncier avec Monsieur Christian DELON.

Monsieur DELON cède à la commune la parcelle AT 791 et AT 792 en contrepartie, la commune lui cède la parcelle AT 793.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition.

### **4) Taxe sur l'enfouissement des déchets**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Badaroux a délibéré pour instaurer une taxe d'enfouissement des déchets pour le centre de traitement des déchets du Redoundel exploité par le SDEE.

Le montant de la taxe s'élève à 1,5 € HT/tonne de déchets entrant dans l'installation.

Les communes situées dans une zone de 500 mètres autour de la zone de traitement se doivent de percevoir un minimum de 10% de la taxe collectée.

Le Chastel-Nouvel étant concerné par ce zonage, il convient de délibérer pour arrêter le pourcentage de redistribution arrêté à 10% par la délibération de la commune de Badaroux.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le taux de répartition.

### **5) Numérotation des voies**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'adressage de la commune, les numérotations de la vieille route Sud, de la rue Principale, de la rue du Couderc, du chemin du Courtet, du chemin de la Rampe et de l'impasse de la Cruz del Bayle ont été effectuées et sont prêtes à être définitivement validées par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de valider la numérotation telle que présentée.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide la numérotation.

### **6) Adhésion à l'assurance statutaire proposée par le CDG**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite de la procédure de marché public lancé par le CDG pour proposer une assurance statutaire aux collectivités, le candidat retenu est le groupe DIOT SIACI / GROUPAMA D'OC.

A l'issue de cette procédure, le CDG48 a obtenu la signature d'un contrat groupe dont le taux global a été fixé à 7.97% concernant les agents affiliés à la CNRACL et à 0.95 % pour les agents IRCANTEC auxquels sont ajoutés les frais de gestion du CDG soit 8.52% pour les agents affiliés à la CNRACL et à 1.06 % pour les agents IRCANTEC.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour adhérer au contrat et l'autoriser à signer tous documents nécessaires à sa validation.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide le nouveau contrat exposé et autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa validation.

### **7) Fonds de concours pour les travaux d'électrification du lotissement la Coumbe**

En vue de la réalisation des travaux d'électrification du lotissement communal la Coumbe, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de verser un fonds de concours au SDEE à hauteur de 25% du montant HT des travaux, soit 2 543,57 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de valider le versement du fonds de concours au SDEE pour les travaux d'électrification du lotissement communal la Coumbe.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide le versement d'un fonds de concours au SDEE à hauteur de 25% des travaux soit 2 543,57€.

### **8) Régularisation sectionaux**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'attribution des sectionaux, délibéré au précédent conseil, a fait l'objet d'un rejet par les services de contrôle de légalité en raison d'une erreur d'enregistrement.

Il convient donc de redélibérer les attributions exposées.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide l'attribution exposée.

### **9) FRAT 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait possible de déposer un dossier de subvention dans le cadre du FRAT pour la rénovation énergétique des logements communaux de l'ancienne école.

Les devis s'élèvent à : - 22 472.79 HT soit 26 967.35€ TTC pour le changement des menuiseries extérieures.

- 16 709.00 € HT soit 18 379.90€ TTC pour la réfection du toit.

Il convient donc de délibérer pour valider le projet et son plan de financement ainsi que pour solliciter la demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, valide le plan de financement exposé et autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention.

## **SUJETS A ABORDER**

### **Lotissements communaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première phase du lotissement de la Coumbe est finie. Il faut désormais attendre le bornage pour pouvoir vendre les lots. A ce jour deux réservations sont effectives.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un lot est réservé pour la construction de trois logements communaux.

### **Programme FRAT 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre du programme FRAT 2023, la société Imbert a remplacé les menuiseries extérieures de l'ancienne mairie et de la vicairie fin novembre. L'opération, conformément aux devis signés, s'élève à 29 808,19 € TTC.

Dès le paiement traité par la trésorerie la commune pourra envoyer la demande de versement de subvention au département.

### **Subvention de la région pour l'aire d'accueil de Coulagnet**

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à la demande de subvention pour l'aménagement de l'aire d'accueil de Coulagnet, la région a attribué une subvention de 4 430.00 €.

Monsieur le maire rappelle que le montant de l'opération avait été chiffré à 22 155.00 €.

### **Projet expérimentation de l'école publique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu ce jour pour évoquer la possibilité de mettre en place une expérimentation sur les EPS et APQ. Le projet a pour but de mettre en mouvement les enfants sur des temps scolaires et périscolaires dans le but d'augmenter l'activité sportive et de diminuer la sédentarité.

Une prochaine réunion est prévue le 24 janvier à 10h avec les ATSEM.

### **Offre pour la rénovation de l'éclairage**

La parole est donnée à Sébastien ROL, afin de présenter le projet de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2024.

Monsieur ROL indique que l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses impose aux collectivités de remplacer les luminaires qui ne répondent pas aux normes de cet arrêté au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Après contrôle, 29 luminaires nécessitent d'être remplacés. Le devis pour ces changements s'élève à 27 915.12 € avec une participation du SDEE à hauteur de 5 900.00 € et sera complétée par une subvention liée à la redistribution du fonds vert dont le montant exact reste à déterminer.

### **Enquête publique pour le zonage de l'assainissement Coulagnet**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique pour le changement de zonage de l'assainissement sur le hameau de Coulagnet est programmée du 8 janvier au 9 février 2024. Deux permanences sont prévues le 8 janvier au matin et le 9 février après midi.

### **Programme voirie 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réfection du chemin d'Alteyrac sera inscrite dans le cadre du programme voirie 2024. L'estimation réalisée par Lozère Ingénierie pour ce projet s'élève à 15 650.69 €.

### **Zone d'accélération d'énergie renouvelable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VIGOUROUX Didier afin de présenter la carte de la commune indiquant les possibles zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il rappelle que ces zones ne sont que des indications et ne valident ni n'invalident pas les projets en cours et à venir et sont simplement le reflet d'une volonté communale à vouloir permettre le développement des énergies renouvelables.